



Odycé SAS
Membre de Moore Global
4, rue Léon Paulet, 13008 Marseille
5, rue Salneuve, 75017 Paris

ACOPAD

Association Loi 1901
RNA W 133 007 780
Siège social : 3, rue de la République
13002 MARSEILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2025

Odycé SAS - Membre de Moore Global

SAS au capital de 150 000 euros
RCS Marseille 343 276 580
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence-Bastia



ACOPAD

Association Loi 1901

RNA W 133 007 780

Siège social : 3, rue de la République

13002 MARSEILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 aout 2025

À l'Assemblée générale de l'association ACOPAD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACOPAD relatifs à l'exercice clos le 31 aout 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.
- Les titres de participations, dont le montant net figurant au bilan du 31 aout 2025 s'établit à 343 000 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le



contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 14 avril 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 17 avril 2026
Le commissaire aux comptes,

Sylvain LAVAGNA

Odycé SAS

Membre de Moore Global

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2025 8			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	81 179	76 991	4 188	8 652	4 464	51.60
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	435 001		435 001	435 001		
	Constructions	3 284 775	794 683	2 490 092	2 561 442	71 350	2.79
	Installations techniques, matériel et outillage	929 683	790 056	139 627	124 602	15 025	12.06
	En cours, avances et acomptes	9 197		9 197		9 197	
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1)						
	Participations	459 000		459 000	459 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	168 748		168 748	168 458	290	0.17
	Autres immobilisations financières	89 331		89 331	129 833	40 502	31.20
	Total II	5 456 913	1 661 730	3 795 184	3 886 988	91 804	2.36
	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 391 257		1 391 257	2 087 133	695 876	33.34
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	1 375 215		1 375 215	1 148 564	226 650	19.73
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (2)	65 233		65 233	39 215	26 017	66.35
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	238 535		238 535	76 354	162 181	212.41
	Total III	3 070 239		3 070 239	3 351 266	281 027	8.39
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	8 527 153	1 661 730	6 865 423	7 238 254	372 831	5.15

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2025 8	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation	2 738 934	2 738 934		
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	453 063	279 514	732 577	262.09
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	702 696	732 577	29 881	4.08
	Situation nette (sous total)	1 583 175	2 285 871	702 696	30.74
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 583 175	2 285 871	702 696	30.74
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques	72 269		72 269	
	Provisions pour charges	129 456	178 917	49 461	27.64
	Total IV	201 725	178 917	22 808	12.75
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 096 698	572 433	1 524 266	266.28
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	1 252 310	959 688	292 622	30.49
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 132 485	1 918 541	786 056	40.97
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	532 972	469 003	63 968	13.64
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	58 186	456 594	398 409	87.26
	Produits constatés d'avance	7 872	397 207	389 335	98.02
	Total V	5 080 523	4 773 466	307 057	6.43
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 865 423	7 238 254	372 831	5.15

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

3 420 154
188 086

404 805

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2025 8	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation	299		299	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 487		2 487	
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées		3 121	3 121	100.00
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		295	295	100.00
Total III	2 786	3 416	630	18.45
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	32 724	20 138	12 587	62.50
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	32 724	20 138	12 587	62.50
2. Résultat financier (III-IV)	29 939	16 722	13 217	79.04
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	608 696	746 104	137 408	18.42
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		120 193	120 193	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	94 000	106 666	12 666	11.87
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	94 000	13 527	107 527	794.90
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	3 574 282	5 891 807	2 317 524	39.33
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 276 979	6 624 384	2 347 405	35.44
5. EXCEDENT OU DEFICIT	702 696	732 577	29 881	4.08

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2025 8	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	3 041 408	5 047 114	2 005 706	39.74
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	457 340	656 718	199 378	30.36
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	56 017	64 348	8 331	12.95
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	16 732	19	16 713	NS
Total I	3 571 497	5 768 198	2 196 701	38.08
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 522 765	2 623 779	1 101 014	41.96
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	180 279	200 735	20 456	10.19
Salaires et traitements	1 807 248	2 696 757	889 509	32.98
Cotisations sociales	450 275	863 765	413 489	47.87
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	108 209	82 892	25 318	30.54
Dotations aux provisions	78 825	17 145	61 680	359.76
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	2 653	12 508	9 856	78.79
Total II	4 150 254	6 497 580	2 347 326	36.13
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	578 757	729 382	150 625	20.65

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/08/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 865 422.93 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 571 496.72 Euros et dégageant un déficit de 702 696.28- Euros.

L'exercice a une durée de 8 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/08/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1- Objet social :

L'Association a pour objet :

- de donner des consultations d'orientation scolaire et professionnelle aux enfants, adolescents et adultes,
- de conseiller en matière de recrutement, d'adaptation professionnelle et d'une manière générale en management de ressources humaines,
- de recueillir, centraliser et diffuser, par tous les moyens appropriés, toute la documentation concernant les diverses professions, carrières et métiers,
- de mettre en place toute action destinée à la réinsertion de l'homme dans l'Economie, notamment par la formation professionnelle continue, le bilan de compétences ou l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leurs recherches de reclassement,
- de former par la pédagogie de l'alternance des jeunes et adultes demandeurs d'emploi, notamment par la voie de l'apprentissage,
- de créer tous secteurs nouveaux qui s'avèreraient nécessaires dans ces domaines.

2 - Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'activité de notre Association se décompose de la manière suivante :

- Le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) : ce centre est ouvert à l'ensemble des écoles de la région et intervient dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle depuis 1937.

- Marché de service de formation à destination des personnes visées par l'AXE 2 du pacte de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences.

Le marché a pour objet l'achat d'actions de formation permettant la remobilisation, la maîtrise du socle de connaissance et de compétences professionnelles préalables à l'accès à une formation qualifiante ou un accès à l'emploi des personnes visées par le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) et pour lesquelles l'accès direct à une formation certifiante ou professionnalisante n'est pas envisageable.

- Les Ateliers : Dans un souci constant d'aide à la recherche d'emploi, France Travail propose à ses demandeurs d'emploi de nombreux ateliers. L'objectif est d'amener le bénéficiaire à réaliser, pendant l'atelier, des actions contribuant à sa recherche d'emploi et à la construction de son projet professionnel. Notre Association anime ces Ateliers afin d'accompagner et de réinsérer le demandeur d'emploi dans le monde du travail.

- Notre programme Régional de formation : La Région concourt aux politiques d'emploi via ses actions en faveur du développement économique, de l'orientation, de la

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/08/2025

formation professionnelle et l'apprentissage.

Notre Association propose un programme territorialisé de formations qualifiantes. Les formations qualifiantes visent l'obtention d'une certification professionnelle (diplôme, titre ou certificat, de niveau V à I).

Par la voie de l'apprentissage, elles concernent exclusivement les jeunes de 16 à 25 ans et les adultes et jeunes de plus de 16 ans ayant un statut de personne handicapée. Elles sont répertoriées dans un catalogue spécifique.

Par la voie de la formation professionnelle, elles concernent les personnes sans emploi à partir de 16 ans, prioritairement sans qualification ou dont la qualification est obsolète :

- détentrices d'une prescription par le réseau de prescripteurs reconnu par la Région,
- possédant les prérequis exigibles pour accéder à la qualification visée,
- voire des acquis partiels de la qualification, attestés, le cas échéant, par une procédure de Validation des Acquis de l'Expérience - VAE.

Les formations professionnalisantes visent l'acquisition de connaissances et compétences ciblées (dans une branche ou un secteur professionnel ou des domaines de connaissances transversales (langues étrangères, informatique-bureautique, ...), complémentaires à une qualification déjà acquise, correspondant à des emplois identifiés.

Elles concernent les personnes sans emploi, à partir de 16 ans, prioritairement sans qualification ou dont la qualification est obsolète :

- détentrices d'une prescription par le réseau de prescripteurs reconnu par la Région,
- possédant les prérequis pour accéder à la formation visée. Leur durée n'excède pas 400 heures.

3 - Moyens mis en œuvre :

- Pour l'activité CIO : il est composé d'une équipe de psychologues et de conseiller(e)s d'orientation psychologues qui bénéficient d'une solide formation en psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent, d'une connaissance du système scolaire et des parcours de formation, mais également de l'environnement économique et de l'insertion professionnelle. L'espace documentation permet d'informer sur les différents parcours ainsi que les métiers et leurs débouchés.

- AFC : l'association a ouvert des locaux adaptés, en taille et en capacité, au nombre de stagiaires susceptibles d'être pris en charges au titre du marché avec France Travail.

- Les Ateliers : ils ont lieu au sein de notre Association. Nos animateurs travaillent individuellement avec les demandeurs d'emploi au sein d'un petit groupe pendant trois ou quatre heures. Le but de ces ateliers est :

- de mieux cibler les démarches des demandeurs d'emploi en bénéficiant de conseils adaptés,
- de dépasser les points de blocage et redonner confiance au demandeur d'emploi,
- d'apprendre à mettre en valeur le savoir-faire de chacun.

- Notre programme Régional de formation : notre Association propose un vaste programme de formation qualifiantes. Les stagiaires bénéficient de salle de cours avec tous les moyens pédagogiques nécessaires.

Un formateur dédié est à la disposition des stagiaires afin de les aider dans leurs parcours et valider leurs diplômes.

Dans le cadre de la mise en place par l'Etat de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA Rénové, ACOPAD a obtenu une subvention de 748.100 € pour sa mise en œuvre sur l'année civile 2025, soit 498.734 € sur notre exercice comptable.

Ce dispositif ne sera plus reconduit.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/08/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Monsieur Olivier de LAGARDE ayant démissionné de ses fonctions de président de l'association, Monsieur Anthony BRICE, par ailleurs PDG du Groupe 39, a été élu début février 2025.

Monsieur Gérard ABBASSI, Directeur général, a quitté ses fonctions au 30 juin 2025, sans être remplacé. Son départ a donné lieu à une indemnité transactionnelle.

La date de clôture de l'exercice a été avancée au 31 août, portant la durée de l'exercice comptable à huit mois.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Monsieur Hichem SMAKHOU a pris les fonctions de Directeur Général en décembre 2025.

Par ailleurs, l'association a procédé à la vente de ses parts sociales d'ACS Consultants le 30 janvier 2026.

Les événements au Moyen-Orient depuis fin février 2026 n'ont pas d'incidence à ce jour sur les comptes de l'Association.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/08/2025

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables en sus du changement de méthode comptable et de la première application du règlement ANC 2022-06

Changement de méthode

Changement de méthode comptable

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions du Règlement (nouvelle définition du résultat exceptionnel, nouveaux schémas d'écritures comptables liés à la suppression de la technique des transferts de charges, nouveau classement de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunts en résultat financier, ...), nous avons revu nos principes de comptabilisation relatifs aux transactions et aux contrats suivants :

- Comptabilisation des aides à l'emploi et des refacturations de mise à disposition,

Les méthodes comptables retenues par l'association pour l'établissement des comptes annuels pour l'exercice clos au 31/08/2025 sont les suivantes :

- Comptabilisation d'une régularisation de charges sociales dans le compte 649000 pour un montant de (32 616) €
- Comptabilisation de remboursement de charges diverses dans le compte 649100 pour un montant de (1535) €
- Comptabilisation des aides à l'emploi dans le compte 649200 pour un montant de (14 981) €
- Comptabilisation des remboursements de charges de maladie dans le compte 649600 pour un montant de (4 494) €.

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/08/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	81 179		
Terrains	435 001		
Constructions sur sol propre	3 284 775		
Installations générales agencements aménagements divers	216 281		30 440
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	665 982		16 980
Immobilisations corporelles en cours			9 197
TOTAL	4 602 038		56 617
Autres participations	459 000		
Prêts, autres immobilisations financières	298 291		54 114
TOTAL	757 291		54 114
TOTAL GENERAL	5 440 508		110 731

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			81 179	81 179
Terrains			435 001	435 001
Constructions sur sol propre			3 284 775	3 284 775
Installations générales agencements aménagements divers			246 721	246 721
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			682 962	682 962
Immobilisations corporelles en cours			9 197	9 197
TOTAL			4 658 656	4 658 656
Autres participations			459 000	459 000
Prêts, autres immobilisations financières		94 326	258 079	258 079
TOTAL		94 326	717 079	717 079
TOTAL GENERAL		94 326	5 456 913	5 456 913

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	72 526	4 464		76 991
Constructions sur sol propre	723 333	71 350	0	794 683
Installations générales agencements aménagements divers	171 743	7 187		178 930
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	585 917	25 208	0	611 126
TOTAL	1 480 994	103 745	0	1 584 739
TOTAL GENERAL	1 553 520	108 209	0	1 661 730

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/08/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	4 464				
Constructions sur sol propre	71 350				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 187				
Matériel de bureau informatique mobilier	25 208				
TOTAL	103 745				
TOTAL GENERAL	108 209				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Ecarts de réévaluation	2 738 934				2 738 934
Report à nouveau	279 514		732 577-	0-	453 063-
Excédent ou déficit de l'exercice	732 577-	732 577	702 696-	0	702 696-
Situation nette	2 285 871		762 458	1 465 154	1 583 175
TOTAL I	2 285 871	732 577	1 435 273-	0	1 583 175

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		72 269			72 269
Pensions et obligations similaires	178 917	6 556	56 017		129 456
TOTAL	178 917	78 825	56 017		201 725
TOTAL GENERAL	178 917	78 825	56 017		201 725
Dont dotations et reprises d'exploitation		78 825	56 017		

Deux provisions pour litiges ont été enregistrées:

- Société Leasecom pour 47.916 €
- SCI Andest Immo pour 24.353 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/08/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	168 748	0	168 748
Autres immobilisations financières	89 331	0	89 331
Autres créances clients	1 391 257	1 391 257	
Taxe sur la valeur ajoutée	87 608	87 608	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	9 903	9 903	
Débiteurs divers	1 277 703	1 277 703	
Charges constatées d'avance	65 233	65 233	
TOTAL	3 089 783	2 831 704	258 079
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	290		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	406 143	406 143		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 690 556	113 334	453 333	1 123 889
Emprunts et dettes financières divers	1 252 310	1 252 310		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 132 485	1 132 485		
Personnel et comptes rattachés	151 827	151 827		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	300 663	300 663		
Taxe sur la valeur ajoutée	52 953	52 953		
Autres impôts taxes et assimilés	27 529	27 529		
Autres dettes	58 186	58 186		
Produits constatés d'avance	7 872	7 872		
TOTAL	5 080 523	3 503 301	453 333	1 123 889
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 700 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	384 346			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/08/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Application en 2005 des règlements 2004.06 du 23/11/2004 et 2005.09 du 03/11/2005 concernant les durées des immobilisations. Le tableau ci-après récapitule les durées :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	Entre 3&5ans
Matériels inform.& bureau	Linéaire	Entre 3&5 ans
Audiovisuels et Bureautique	Linéaire	Entre 3&5 ans
Standard	Linéaire	10 ans
Mobilier	Linéaire	Entre 5&10 ans
Agencements des constructions	Linéaire	15 ans
Gros Oeuvre et Etanchéité	Linéaire	40 ans
Installat° Gén Tech&Agencement	Linéaire	15 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces immobilisations n'ont pas été intégrés dans les valeurs immobilisées.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/08/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	516 933
Total	516 933

Détail des produits à recevoir

	Montant
FACTURES CLIENTS A ETABLIR (ENCOURS RESTANT A FACTURER)	516 933
Total	516 933

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 238
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150 395
Dettes fiscales et sociales	170 771
Total	324 404

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/08/2025

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	69 342
FNP ORGANISMES ASSOCIES	81 053
PROVISIONS INDEMNITES CDD	7 715
CHARGES SUR CP	25 056
ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	23 310
DETTES PROVISIONNEES POUR CP	59 658
PROV. REGUL DE POINT	30 391
TAXE FONCIERE	12 458
DIVERS TAXES	15 421
Total	324 404

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	65 233
Total	65 233
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	7 872
Total	7 872

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/08/2025

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOYERS ET CHARGES	23 412		
LOCATION COPIEURS ET INFORMATIQUE	25 373		
ASSURANCES	9 740		
COTISATIONS DIVERSES	3 157		
LOCATIONS DIVERSES	3 551		
Total	65 233		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
JE RETOURNE EN EMPLOI VAUCLUSE	5 950		
CAP AEPE FRANCE TRAVAIL	1 922		
Total	7 872		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTION CD 13 RSA RENOVE	457 340
Total	457 340

CA par grandes catégories

- France Travail (actions AFC et ateliers) 1 426 945 €
- Collectivités locales (PLIE, DAPE, Boost) 963 554 €
- Marchés Région 344 427 €
- CIO (individuel et conventions écoles) 63 649 €
- Agefiph et CPAM (IncluPro, PSOP et BRPS) 51 041 €
- Management fees 35 068 €
- Produits de gestion liés aux marchés 33 924 €
- Produits divers 45 458 €

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 46 200 €.

Une indemnité de départ de 94.000 € a également été versée.

En outre, 28.583 € ont été versés au Président au titre de remboursement de frais avancés pour le compte de l'association.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/08/2025

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	9
Agents de maîtrise et techniciens	52
Employés	24
Total	85

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

ACTIF

Immobilisations financières concernant les entreprises liées:
Titres ACS 459 000 €

Collectif client et comptes rattachés:
ACS Consultants 198 074 €
LE CANA 132 791 €

PASSIF

Dettes fournisseurset comptes rattachés:
ACS Consultants 464 859 €
LE CANA 294 337 €
TUTOS'ME 12 648 €

Créditeurs divers:
ACS Consultants 2 400 €

Débiteurs divers:
LE CANA 22 529 €

Compte de résultat
Produits ACS 35 068 €
Produits LE CANA 8 450 €
Charges ACS 208 874 €
Charges LE CANA 26 401 €
Charges TUTOS'ME 105 410 €

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	14 110-	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

L'association ACOPAD est fiscalisée sur une partie de ses ressources (conseil, management fees).

Cette partie fiscalisée fait apparaître un résultat déficitaire de (14.110)€

Le résultat fiscal avant imputation des déficits reportables est de (14.110)€. Le solde des déficits restant à reporter est de (162 815)€.

Aucun IS n'est à payer.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/08/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
HYPOTHEQUE IMMOBILIERE CONVENTIONNELLE	1 700 000	1 700 000
Total (1)		1 700 000

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

Le montant des engagements de l'association en matière d'indemnités ou d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel est évalué à 129 456 €.

Cet engagement a été calculé en prenant compte le montant acquis au 31 août 2025, personne par personne, et selon les droits spécifiés dans la Convention collective des organismes de formation (art.9.33).

Il a été pris en compte un taux d'actualisation de 3,45 %, la table de mortalité de l'INSEE, une augmentation de 2% des salaires et une hypothèse de mise à la retraite à l'initiative de l'employeur.

Seuls sont pris en compte les contrats à durée indéterminée.

Cette année, il a été constaté une dotation de 6 556 € et une reprise de 56 017 €.

Liste des filiales et participations

ACOPAD
13002 MARSEILLE

Société A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS ACS CONSULTANTS - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
	100 000	577 076	51.00	459 000				3 547 894	77 947		

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- INDEMNITE DE DEPART	94 000	671300
Total	94 000	